

## Pourquoi utiliser la loi en tant que féministes ?

Lorsque nous parlons ici de « la loi », nous entendons l'utilisation de mécanismes et de cadres juridiques. Dans le contexte canadien, il s'agit du système judiciaire, du processus législatif, du système des tribunaux, des enquêtes publiques ou des investigations, des commissions de vérité et de réconciliation, ainsi que des corps et tribunaux de traités internationaux. Alors que ceux qui utilisent la loi peuvent fonder leurs arguments sur différentes traditions juridiques, y compris le droit autochtone, la common law, le droit civil et le droit international, les mécanismes juridiques établis incarnent et reflètent largement les conceptions coloniales, principalement occidentales ou anglo-européennes du droit.

### Inquiétudes sur l'usage de la loi

- La loi peut être source d'oppression : elle porte et reproduit le sexisme, le racisme, le colonialisme, l'hétérosexisme, le capacitisme, la domination anglo-saxonne, la transphobie et d'autres structures d'oppression
- L'utilisation de la loi risque l'essentialisme de genre : ceux qui ont recours à la loi se sont parfois appuyés sur une « expérience essentielle de la femme », se concentrant sur l'identité sexuelle et ignorant la race, la classe, l'identité et l'orientation sexuelle, les (in)capacités et d'autres réalités
- La loi peut affaiblir les mouvements sociaux, en détournant les ressources et l'énergie des autres stratégies
- La loi peut n'apporter qu'un changement limité ou des victoires symboliques sans avantages pour la vie quotidienne de chacun
- L'usage de la loi peut donner la priorité aux besoins et aux désirs des privilégiés, généralement des femmes blanches, issues de la classe moyenne, hétérosexuelles, valides, cisgenres et anglophones.

### Arguments en faveur de la loi

- La loi existe, influe sur la vie de chacun, et les féministes peuvent y recourir afin de modifier ces impacts
- La loi n'est pas parfaite et les féministes peuvent utiliser ces imperfections pour améliorer le système juridique
- D'autres groupes auront recours à la loi, rester à l'écart signifiera que des principes importants seront créés sans la présence des féministes autour de la table
- Le droit, et les litiges en particulier, sont le seul espace où les féministes luttent en faveur d'une évolution de la société de la défense d'avancées positives
- La loi peut dynamiser et renforcer les mouvements sociaux

- La loi peut entraîner des changements positifs - quoique imparfaits et incomplets - dans la vie des femmes

Alors que faire ?

- Rappelez-vous que la loi a deux fonctions : elle opprime, mais c'est aussi un outil de lutte contre l'oppression
- Rappel : la loi n'est qu'un outil dans la lutte contre l'injustice et les féministes doivent se tourner vers l'éducation, la sensibilisation, la création d'alliances, le changement de discours, la mobilisation et d'autres stratégies d'évolution de la société.

Sources: <https://www.leaf.ca/wp-content/uploads/2020/10/FSL-Fact-Sheet-Resources-Consulted.pdf>